



REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° D2024/183 1. Commande publique – 1.1 Marchés publics – 1.1.8 Procédure adaptée

APPROBATION DU MARCHÉ N°2024072 A CONCLURE AVEC LA SOCIETE ADV SERVICES POUR LES TRAVAUX DE REMISE EN ETAT DU GROUPE ELECTROGENE DU CENTRE CULTUREL GEORGES GORSE COMPRENANT LE CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT REGIONAL (CRR) DE BOULOGNE-BILLANCOURT

LE PRESIDENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU les articles L.2120-1, 1° 2° 3°, L.2113-10 ou L.2113-11, 2°, R.2113-2, et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique ;

VU la délibération n° C2020/07/07 du conseil de territoire du 10 juillet 2020 accordant délégation au Président de l'Etablissement Public Territorial pour prendre, pour toute la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres de fournitures et de services d'un montant inférieur à 300 000 € HT, des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 1 000 000 € H.T. ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'arrêté n° A2021/05 du 29 janvier 2021 portant délégation de signature à Monsieur Antoine MARETTE, Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest ;

VU l'acte d'engagement de la société ADV SERVICES et l'offre qu'elle a proposée pour les travaux de remise en état du groupe électrogène du centre culturel Georges Gorse comprenant le CRR de Boulogne-Billancourt ;

CONSIDERANT la nécessité de recourir à un prestataire pour les travaux de remise en état du groupe électrogène du centre culturel Georges Gorse comprenant le CRR de Boulogne-Billancourt ;

CONSIDERANT que, du fait du montant prévisionnel de ces prestations, il convenait de recourir à la procédure adaptée pour la passation de ce marché ;

CONSIDERANT que la lettre de consultation a donné lieu à une publicité suffisante et a respecté les principes de liberté d'accès à la commande publique, d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures énoncés dans le Code de la commande publique ;

CONSIDERANT qu'au regard des critères énoncés dans la lettre de consultation, l'offre de la société ADV SERVICES était économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Est approuvé le marché n°2024072 ayant pour objet la remise en état du groupe électrogène du centre culturel Georges Gorse comprenant le CRR de Boulogne-Billancourt, à conclure avec la société ADV Services, sise 31 rue Fulgence Bienvenue à GENNEVILLIERS (92238).

ARTICLE 2 : Le marché n°2024072 est un marché à prix forfaitaires, conclu pour un montant total de 71 249€ HT € H.T.

ARTICLE 3 : Le marché prendra effet à compter de sa notification jusqu'à la fin de l'achèvement des prestations.

ARTICLE 4 : Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget principal l'établissement public territorial.

ARTICLE 5 : Conformément aux dispositions des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification ou, si un recours administratif a été préalablement déposé, à compter de la décision expresse ou implicite de rejet de l'administration.

ARTICLE 6 : Le Directeur Général des Services de l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest est chargé de l'application de la présente décision dont ampliation sera adressée :

- A Monsieur le Préfet des Hauts-de-Seine ;
- A Monsieur le responsable du Service de Gestion Comptable de Boulogne-Billancourt ;
- Au représentant de la société ADV SERVICES.

Fait à Meudon, le 17 octobre 2024

Pour le Président et par délégation,


Antoine MARETTE
Directeur Général des Services

